



Document de politique de la Fédération canadienne d'escrime

Rapports des membres du personnel et des comités au conseil d'administration

Raison d'être :

- Assurer que tous les membres du conseil d'administration sont au courant de ce qui se passe et de ce qui va se passer au sein de l'organisation.

POLITIQUE

- Le directeur administratif de la FCE soumettra aux membres du conseil d'administration, dans les sept (7) jours suivant le dernier jour de chaque mois, un rapport résumé de toutes les activités clés mises en oeuvre, ainsi que des événements et tâches à venir pour le personnel, les comités, les sous-comités et les divisions de la FCE.
- Le personnel, les comités et les divisions de la FCE sont tenus de fournir à temps au directeur administratif des rapports indiquant l'avancement de leurs projets, les décisions clés qu'ils ont prises, et les événements importants qui se produiront au cours des deux prochains mois, ainsi que toute information que le directeur administratif juge nécessaire pour satisfaire à ses exigences de rapport mensuel.
- Sur une base quotidienne, le directeur administratif décidera si le conseil d'administration doit être avisé immédiatement de toute décision opérationnelle spécifique ou de ses conséquences.
- Sur une base quotidienne, le directeur administratif décidera si une décision quelconque a une portée nationale, telle qu'elle affecte la FCE à titre d'organisme national, et si cette décision doit être approuvée par le conseil d'administration.

Exemples de tâche à venir

- La participation du personnel à des réunions
- Les sélections des équipes : athlètes et personnel de soutien (avant l'annonce publique officielle)
- Les affectations des entraîneurs à des projets
- et ainsi de suite

La présente politique remplace les «Normes de processus de décision»
Approuvée par le conseil d'administration de la FCE le 7 mars 2010